



**Madame Isabelle CAROFF**

Directrice des Ressources Humaines et de  
l'Organisation de France Télévisions

**Monsieur Yves DUMOND**

Directeur des Moyens de Fabrication

7, esplanade Henri de France 75907  
PARIS Cedex 15

**Objet : Saisine des syndicats CGT-FO-CFDT sur la fonction de responsable technique post-production**

Madame la Directrice des Ressources Humaines de France Télévisions,  
Monsieur le Directeur des Moyens de Fabrication

Dans le cadre de l'Accord de Groupe France Télévisions du 8 décembre 2008 sur l'amélioration du dialogue social, et afin d'anticiper un conflit collectif, les syndicats CGT, FO et CFDT vous demandent, dans le cadre d'une saisine, d'organiser une réunion dans les délais prévus par l'Accord afin d'évoquer les points suivants.

Il s'agit d'une procédure qui doit enclencher l'ouverture d'une négociation par la direction.

Le 24 septembre 2024, lors de la réunion hebdomadaire des responsables techniques post-production, le directeur délégué à la post-production a annoncé la fin des binômes de responsables techniques (un profil vidéo et un profil audio) sur l'ensemble des sites de post-production de la DMF.

Les postes de responsable technique uniques sont tous confiés à des salariés venant historiquement de l'exploitation vidéo. La responsabilité technique audio des sites va donc être confiée à des salariés n'ayant aucun historique dans la gestion et l'exploitation des équipements audio, dans les workflows et les pratiques spécifiques de ces métiers. La direction imagine remplacer les années d'expérience des responsables techniques audio (qui ont tous été chef OPS/mixeur pendant de longues années avant d'arriver à ce poste) en saupoudrant ça et là quelques formations de deux à trois jours aux responsables techniques en place. Dans la réalité, comme c'est déjà le cas sur les sites n'ayant plus de responsable technique audio (groupe 7), ce sont les chefs OPS/Mixeurs, groupe 4, qui feront le travail. Désormais sans possibilité d'accéder au poste de responsable technique audio qui permettait de reconnaître leur expertise et leur expérience, il n'est pas acquis qu'ils effectueront dorénavant des tâches au-delà de leur périmètre, que la direction essaie à l'occasion plus ou moins adroitement d'élargir, sans l'assumer complètement. Quant aux trois responsables techniques à profil audio en place, qui ne seront

.../...

pas remplacés en cas de départ, cette décision les place dans la position de salariés obsolètes, puisque leur poste a été déclaré comme inutile dans cette organisation.

Cette décision va à l'encontre des conditions de travail des salariés, et atteint la santé de plusieurs d'entre eux. A plusieurs reprises, les salariés concernés ont exprimé publiquement leur refus et leur incompréhension de cette décision qui menace à moyen terme la pérennité de l'exploitation audio des sites de post-production.

Les syndicats demandent à la direction de revoir ce projet et demandent :

- L'ouverture de postes de responsables techniques à profil « audio » sur tous les sites n'en disposant pas ou plus (Lille, Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Vendargues et Paris), en complément des responsables techniques en place
- La garantie du renouvellement des binômes de responsables techniques post-production sur les sites actuellement dotés (Rennes, Nancy, Marseille)
- La mise à jour des fiches de poste responsables techniques et chefs OPS/Mixeurs pour clarifier leurs périmètres d'activité
- Des moyens de reconnaître l'expertise des chefs OPS/Mixeurs de la direction déléguée à la post-production et des possibilités d'évolution de carrière dans leur spécialité

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT  
Pierre MOUCHEL  
DSC CGT France Télévisions



Pour FO  
Max ADELISE  
DSC FO France Télévisions



Pour la CFDT  
Yvonne Roehrig  
DSC CFDT France Télévisions



Paris, le 16 janvier 2025